

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-032** **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2025, le jeudi 20 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 13 février 2025 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 50 - Nombre de pouvoirs : 15 - Nombre de votants : 65**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2025-020*), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2025-006*), Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-014*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Eric BEAUFORT.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Liliane FALCON), Patrick BLANC (à Jean MARCELLI), Claire ANDRÉ (à Daniel FABRE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à Jean-Louis GUYADER), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Jean-Pierre GAGNE (à Marcel JACQUIN) *à partir de la délibération n°2025-007*, Franck PLANET (à Lionel CHAPPELLAZ), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Jean-Alex PELLETIER (à Elisabeth LAROCHE), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ), Bernard GUERS (à Eric BEAUFORT).

***Etait excusé et suppléé :*** Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

***Etaient excusés :*** Vincent MANCUSO, Dominique DELOFFRE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA, Emilie CHARMET.

***Etaient absents :*** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Serge GARDIEN, Walter COSENZA, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET.

**Objet : Convention avec l'association Rivières Sauvages pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible La Pernaz**

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 7 janvier 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 février 2025 ;

VU la compétence communautaire en matière d'environnement et d'aménagement touristique des sites naturels ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, rappelle que la communauté de communes de la Plaine de l'Ain est compétente en matière d'aménagement, entretien, gestion et promotion des sites naturels et touristique.

A ce titre, la CCPA est co-porteur du label Sites Rivières Sauvages renouvelé en janvier 2025 et donc impliquée dans le programme d'actions nouvellement définies en concertation avec l'ensemble des partenaires réunis au sein du comité de site.

Le programme d'actions associé au label Rivières Sauvages est partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS) coordonne le programme et porte la maîtrise d'ouvrage de certaines actions.

.../...

Une convention de partenariat entre l'association et la CCPA est proposée pour l'année 2025. Celle-ci a pour objectifs de :

1. Mener une étude du canyon Tréfond Pernaz qui s'inscrit dans une recherche plus globale « Biodiv canyon » concernant 10 rivières sur le bassin Rhône Méditerranée.
2. Mettre en valeur des sentiers pédestres pédagogiques créés sur Serrières de Briord et Bénonces, par le biais d'une balade musicale et contée le long de la rivière lors de la fête de la rivière sauvage au printemps 2025.

CONSIDERANT l'engagement de la Communauté de Communes sur l'ensemble des ENS du territoire et particulièrement le lien avec les activités de pleine nature. Il est proposé de :

- Action 1 : Financer une partie de l'étude Biodiv canyon (Tréfond Pernaz), à hauteur de 10 000 € TTC sur un total global de l'étude de 148 000 € TTC.
- Action 2 : Financer la prestation de la conteuse Sandrine Stablo, à hauteur de 1 000 € TTC.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de convention de partenariat entre l'Association Rivières Sauvages et la CCPA.
- VALIDE les actions proposées et le budget 2025.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant à la convention.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 février 2025  
Publiée le 26 FEV. 2025*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

